

Conseil général

Réponse à la question écrite de
représentant du
formulée en séance du Conseil général le
répondu en séance du Conseil général le

Mme Nancy MULTONE
Parti Monthey Demain
15 juin 2026
21 septembre 2026

Titre : Sécurité des piétons et qualité de l'éclairage public

Développement : Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

Monthey connaît une hausse des cambriolages et incivilités. Plusieurs rues présentent un éclairage insuffisant, générant un sentiment d'insécurité et des zones propices aux délits.

Nous souhaitons qu'un état des lieux de l'éclairage public, rue par rue, avec une cartographie des "points noirs" soient réalisés, pour anticiper les infractions du type cambriolage, agressions ou autre.

Nous vous remercions d'étudier notre demande et de nous soumettre les secteurs identifiés comme sous-équipés.

La Commune de Monthey responsable politiquement de la sécurité publique, et sachant que l'exploitation de l'éclairage public est déléguée à Monthey Energies SA, nous demandons au Conseil municipal de se saisir de cette problématique de sécurité des piétons.

Au nom de Monthey Demain je remercie le Conseil municipal pour ses futures réponses.

1. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SES ENJEUX

L'éclairage public comprend l'ensemble des installations lumineuses permanentes destinées à l'éclairage des voies publiques, des places, des parcs etc. Il vise principalement à garantir la sécurité des usagers la nuit, à prévenir l'insécurité et à améliorer le confort des habitants. Il est généralement composé des mâts, des luminaires, des systèmes de régulation et des sources d'énergie, souvent de plus en plus orientées vers des technologies LED économes en énergie pour réduire l'impact environnemental et les coûts de fonctionnement.

Les enjeux de l'éclairage public sont principalement :

- **La sécurité des usagers** (routiers et piétons) ;
- **L'impact environnemental et la biodiversité** (réductions des émissions lumineuses) ;
- **L'efficacité énergétique et financière** (maîtrise de la consommation énergétique et financière) ;

- **La qualité de vie et l'identité urbaine** (équilibre entre la fonctionnalité et le design).

2. ETAT DES LIEUX SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE MONTHHEY

La Ville de Monthey compte 1959 points lumineux sur son territoire. Toutes les routes, chemins, parcs, passages à servitude public, sont équipés d'un éclairage public. Le plan annexe illustre les axes publics (en jaune) éclairés. Les routes, chemin et accès privés ne sont pas éclairés par le réseau de la Commune et ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

La Commune de Monthey, par son Service "Infrastructures, Mobilité, Environnement & Sports (IMES)", continue à déployer l'installation d'éclairage public lors des nouveaux projets d'infrastructures routières, en tenant compte des normes en vigueur, des besoins, de la situation géographique, de l'environnement et des émissions lumineuses. Un schéma directeur de l'éclairage public est en cours d'élaboration pour étayer ces démarches.

En 2016, la Commune de Monthey a notamment lancé le projet "Smart EP-HG" qui consistait à assainir les anciennes sources lumineuses énergivores en source LED plus efficace et plus économique. Avec cette technologie, les luminaires LED sont gérés par une télégestion. Actuellement 80% du parc d'éclairage public bénéficie de cette technologie, qui permet d'adapter l'éclairage selon la période nocturne et sa situation géographique tout en respectant les normes requises pour la sécurité des usagers.

Plus concrètement, chaque luminaire LED est attribué à un profil selon la rue. Les profils ont des tranches horaires qui font diminuer ou augmenter leur luminosité selon l'activité (véhicules) et moment de la soirée. Nous avons également un système "dynamique" où chaque luminaire réagit au passage d'un piéton, ou véhicule. Ce système est approprié dans des quartiers avec peu, voir quasiment pas de circulation de voitures.

Exemples :

- Av. du Simplon – Classification Motorisée – ON à 100 %, Abaissement de 00 h.00 à 5 h.30 de 40 %, puis à allumer à 100 % jusqu'à l'extinction du jour
- Quartier du Nant – Classification Résidentielle – ON 10 %, si détection jusqu'à 22 h.00 monte à 60 %. De 22 h.00 à 5 h.30, la luminosité monte à 40 % si détection, puis à 60 % jusqu'à l'extinction du jour.

3. ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CRIMINALITÉ

Selon le plan en annexe, il apparaît que le centre-ville est bien éclairé (*axes en jaune et orange les points lumineux*) et qu'un individu peut se déplacer sur l'ensemble du réseau de mobilité public, tout en bénéficiant d'un éclairage.

En Suisse, il n'existe pas de statistique, ni de preuve scientifique, démontrant que l'éclairage public aurait un lien de causalité avec le nombre de délits. L'éclairage peut néanmoins contribuer au sentiment de sécurité, à une appréciation subjective. A Monthey nous n'avons jamais eu de cas répertorié, qui pourrait montrer une lacune dans ce sens.

À ce jour, aucun secteur mal éclairé susceptible de mettre en danger les usagers n'a été identifié et aucune plainte ou demande particulière de citoyens pour renforcer l'éclairage public sur son territoire n'a été relevée.

4. AVENIR ET TENDANCES GENERALES

Le Service IMES prévoit la fin de l'assainissement d'anciennes sources lumineuses en nouveaux luminaires LED fin 2027. Dès lors, tout le parc d'éclairage public de la Ville de Monthey sera géré par la télégestion et l'éclairage sera adaptée pour chaque profil de rue. Financièrement la commune aura vu une baisse d'une économie d'énergie de > 60 % par rapport 2016 et le compte d'investissement N° 8791.5010.12 sera fermé.

Les villes de Suisse romande adoptent une approche technologique guidée par la nécessité de réduire la pollution lumineuse et la consommation énergétique. La Ville de Monthey suit cette tendance dans un soucis constant d'améliorer son parc d'éclairage public tout en respectant les directives de l'Association Suisse pour l'Éclairage (SLG) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Monthey, le 14 septembre 2026